



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 29/10/2014 (mise à jour)

Rédaction :
Commission Nationale Arbitrage Baseball
cnab@ffbsc.org

FICHE TECHNIQUE COMMISSION REGIONALE ARBITRAGE BASEBALL

Préambule (*Annexe 1 : Lexique et sources documentaires*)

La Commission Nationale Arbitrage Baseball (CNAB) est l'autorité responsable de l'arbitrage du Baseball en France.

L'organisation de l'arbitrage Baseball est définie dans les Règlements Généraux Arbitrage Baseball (RGAB).

Chaque ligue régionale doit mettre en place une Commission Régionale Arbitrage Baseball (CRAB).

La présente fiche technique, en abordant les points suivants :

- A. Constitution de la CRAB
- B. Fonctions et missions de la CRAB (*dont planning indicatif*)
- C. La CRAB et les autres instances

Se veut donc être un **outil** à l'usage des ligues et des Commissions Régionales Arbitrage Baseball existantes ou à venir dans les régions non encore pourvues.

A. Constitution de la Commission Régionale Arbitrage Baseball (CRAB)

Cf. Statuts Types pour Ligues Régionales (édition du 10 mars 2007)

Article 15 : Commissions Régionales.

- 15.1 *Les Commissions Régionales sont créées par le Comité Directeur sur proposition du Bureau.*
 - 15.1.1 *Le Comité Directeur définit leurs attributions dans le cadre des Statuts et Règlements Fédéraux et élit tous les ans leurs Présidents.*
 - 15.1.2 *Un membre au moins du Comité Directeur doit siéger dans chacune de ces Commissions.*
- 15.2 *Les membres des Commissions doivent être membres de la Fédération Française de Baseball et de Softball ou d'un Club affilié et titulaires d'une licence pratiquant ou non pratiquant en cours de validité.*

La CRAB doit en principe être constituée d'au moins 2 membres. Le Président de la CRAB est le responsable des arbitres de sa région.

Une participation à la vie régionale est demandée aux Arbitres Régionaux. De même, une participation à l'activité départementale est demandée aux Arbitres Départementaux.

Le Président de la Ligue transmet à la CNAB la composition de la CRAB.

La CRAB est subordonnée à la CNAB. Elle respecte ses règlements et directives.

Pour mémoire : la prise de fonction à un poste régional ne donne aucune qualification particulière autre que celle du grade actuel de l'arbitre, en particulier d'un droit au grade supérieur sans avoir suivi la formation adéquate.

Chaque CRAB peut disposer d'une adresse de courrier électronique du type « crabnomdelaregion@ffbsc.org » sur simple demande auprès de cnab@ffbsc.org.

B. Fonctions et missions de la Commission Régionale Arbitrage Baseball

La CRAB :

- **Est la représentante de ses arbitres auprès de la CNAB ;**
- **Est la représentante de la CNAB auprès des arbitres de sa région ;**
- Tient à jour le Rôle des arbitres de sa région ;
- Intervient en matière de formation des arbitres ;
- Intervient dans les championnats régionaux et gère leur arbitrage ;
- Assure le suivi des Arbitres Jeunes et Auxiliaires ;
- Peut se voir déléguer, par la CNAB, les désignations des arbitres pour certaines compétitions nationales ;
- Saisit la CNAB pour tout problème qui se pose à elle et qui dépasse son autorité.

B-1) Représentation de ses arbitres auprès de la CNAB

La CRAB est l'intermédiaire entre les arbitres de la région et la CNAB.

- ✓ Elle transmet des comptes rendus (**rapport annuel d'activité**, réunions, arbitrage des compétitions régionales, autres actions, incidents divers, etc.) à la CNAB et au Président de la Ligue.
- ✓ Son Président, ou un membre le représentant, participe, lorsque celle-ci se tient, à la réunion annuelle des responsables régionaux des arbitres.
- ✓ Son avis peut être sollicité, par la CNAB, quant à la cooptation d'un Arbitre Départemental de la région pour officier dans une division supérieure aux championnats régionaux.

La CNAB communique aux responsables régionaux des arbitres les directives du Comité Directeur de la Fédération en matière d'arbitrage.

Numéros d'Arbitre

Cf. Note CNAB 2014/002 du 22 octobre 2014

Pour les Arbitres Régionaux, la demande doit **impérativement** être faite à la CNAB par l'intermédiaire du Président de CRAB de l'intéressé.

En cas d'absence de CRAB au sein d'une Ligue, les Arbitres Régionaux de celle-ci ne pourront se voir attribuer de numéro d'Arbitre.

Pour mémoire : les Arbitres Départementaux et, à fortiori, les Arbitres Auxiliaires (dont les Arbitres Jeunes) ne peuvent pas se voir attribuer de numéro d'Arbitre.

B-2) Représentation de la CNAB en région

La CRAB :

- Transmet aux arbitres le courrier et les directives de la CNAB (notes, bulletins, méls, autres documents et informations) ;
- S'assure de la mise en application, du respect des directives ;
- Anime/coordonne, par tout moyen à sa convenance (publications, site Internet, réunions/colloques, etc.), le Corps Arbitral Baseball régional.

Pour commander des **écussons « ARBITRE BASEBALL FRANCE »**

⇒ <http://www.stbaseball.fr/cnab-ecussons-arbitre-baseball-france>

B-3) Gestion du Rôle des arbitres

La CNAB :

- Centralise les informations en vue de la mise à jour régulière, au niveau national, du Rôle Officiel des Arbitres Baseball (cadre actif et cadre de réserve) ;
- Transmet régulièrement, à chaque ligue, l'extrait la concernant.

La CRAB :

- Informe la CNAB en cas de cessation totale d'activité d'arbitres du cadre régional afin que ceux-ci soient inscrits sur le Rôle du cadre de réserve ;
- Définit, le cas échéant, les conditions de retour dans le cadre actif pour les Arbitres Départementaux (AD) et Régionaux (AR) du cadre de réserve (examen de recyclage, remise à niveau, supervisions) ;
- Peut, pour cela, s'appuyer sur les Instructeurs Arbitrage Baseball ou être directement conseillée par « CNAB Formation » (cnabformation@ffbsc.org) ;
- Comptabilise, de la façon la plus détaillée (modification possible du fichier transmis par la CNAB), les rencontres arbitrées par chacun (championnats, tournois, rencontres amicales) ;
- Communique régulièrement à la CNAB les modifications de situation ou de coordonnées des arbitres et le nombre de rencontres arbitrées par chacun (extrait du Rôle des Arbitres).

B-4) Formation

L'organisation de la formation des arbitres Baseball est précisée à l'Article 9 des RGAB.

Cf. Programme de formation

L'organisation des stages Arbitre Jeune/Arbitre Auxiliaire (AJ/AA) et AD est départementale ou régionale. L'organisation des stages AR est régionale (voire fédérale) sous les mêmes conditions.

La CRAB **en coordination avec la Commission Régionale de Formation (CRF)**, comme prévu dans le document « La Formation régionalisée » qui précise le fonctionnement des formations au sein de notre Fédération, demande et organise les stages AJ/AA, AD et AR.

La demande d'agrément accompagnée du budget prévisionnel doit être adressée, *dès que possible*, à cnabformation@ffbsc.org. Une fois la recevabilité du dossier vérifiée, la CNAB transmet, pour validation et enregistrement, le dossier à la Commission Fédérale Formation (CFF).

De manière générale, la CRAB :

- Peut proposer les arbitres pour une formation supérieure ;
- Aide les clubs, notamment les nouveaux, à se mettre en règle en matière d'arbitrage.

Les formateurs

Les certifications d'instructeur d'arbitres Baseball sont décrites à l'Article 10 des RGAB.

Disposer en interne de formateurs en nombre suffisant, et veiller à leur renouvellement, permet à la Ligue plus de souplesse quant à l'organisation des différents stages et engendre des coûts moindres.

La CRAB :

- Tient à disposition de la CRF la liste des formateurs certifiés demeurant dans la région ;
 - Participe à rechercher des formateurs potentiels ;
 - Diffuse les informations concernant les stages d'instructeurs à ces personnes ;
 - Facilite l'accès aux stages d'instructeurs aux personnes intéressées (grade minimum, quota de matchs arbitrés, prise en charge, etc.) ;
 - Propose les Instructeurs d'Arbitres Auxiliaires (IAA).
- ⇒ Cf. Note CNAB 2014/003 du 24/10/14 quant au cadrage de la certification d'IAA (+ formulaire)

Les formations d'Arbitre Régional Baseball

Pour mémoire :

	condition accession			formation					examen		
	âge	licence	nombre de matchs arbitrés	répartition horaire							
				nbr heure total	théorie règles	théorie mécanique	mécanique individuelle	mécanique à plusieurs	examen théorique	type examen	examen pratique
AD	16 minimum	oui	0	24	16		8		OUI	qcm fermé	NON
AR	17	oui	16 soit 8 programmes doubles ou 16 matches	32	12	8	2	10	OUI	qcm ouvert mécanique à 2	OUI

Si chaque ligue dispose et doit entretenir une base solide d'Arbitres Départementaux (formations régulières de nouveaux arbitres), **il est primordial que ligues et CRAB encouragent, dans le schéma actuel qui pourrait/devoir être amené à changer, à la formation d'Arbitres Régionaux.**

En effet, ce grade, dont la CNAB déplore un manque, est celui du perfectionnement, de la fidélisation, celui qui va permettre à l'arbitre de se sentir plus à l'aise dans sa fonction.

Afin de disposer d'un Corps Arbitral Baseball plus consistant, il est donc important que la Ligue organise, dès qu'elle dispose de suffisamment de candidats potentiels (arbitres officiant

régulièrement et ayant atteint le quota minimum de 16 matchs), une session de formation Arbitre Régional.

Une organisation conjointe entre deux ou plusieurs ligues voisines peut également constituer une solution pour augmenter le nombre d'Arbitres Régionaux tout en limitant le coût supporté par chacune.

La formation continue

Cf. Note CNAB 2010/003 du 1^{er} octobre 2010

Celle-ci est essentielle ! La CRAB :

- Peut organiser **réunions et colloques** autour des instructeurs et des arbitres les plus expérimentés de la région ;
- Peut s'appuyer sur les **tournois** organisés dans la région pour répondre à des objectifs de détection, de préparation de la saison, de progression (travail sur des thématiques données) et consolidation du Corps Arbitral, de reconnaissance de celui-ci, d'émulation, etc. ;
- Est encouragée à utiliser, pour le suivi de ses arbitres, la fiche de suivi intersaison CNAB.

B-5) Gestion de l'arbitrage des championnats régionaux

Une étroite collaboration entre la CRAB et les Commissions Régionales Sportive Baseball (CRSB) et Jeunes (CRJ) est nécessaire.

La CRAB s'assure que les rencontres sont arbitrées par un ou des arbitres officiels Baseball du cadre actif.

Aucune rencontre ne peut être validée si elle n'est pas arbitrée par un arbitre diplômé inscrit au cadre actif du Rôle des arbitres de la CNAB.

Pour toutes les catégories et à tous les niveaux, le système à deux arbitres est recommandé.

Pour mémoire : lorsque la distance entre les bases est 18,29 m, la mécanique qui s'applique est celle que la Little League nous a gentiment autorisés à utiliser.

La CRAB établit les nominations lors du ou des championnats de la Ligue. **Il est donc souhaitable que les arbitres devant officier sur l'ensemble des rencontres soient entérinés au préalable par la CRAB.**

Plusieurs types d'organisation peuvent être mis en place au sein des championnats régionaux, comme par exemple :

- a) le club qui reçoit fournit deux arbitres
- b) chaque équipe fournit un arbitre pour la rencontre (en cas de programme double : possibilité d'inverser plaque et bases, que les arbitres du second match ne soient pas les mêmes que pour le premier) = répartition de la tâche
- c) les équipes exemptes fournissent l'arbitrage de l'ensemble des rencontres de la journée de championnat = nécessité d'avoir un nombre suffisant d'arbitres dans chaque club
- d) mise à disposition par chaque club, lors de l'engagement (comme dans les championnats nationaux), d'arbitres qui seront ensuite désignés par la CRAB (voire la CRSB ou la CRJ en cas d'absence)
- e) l'équipe qui ne joue pas fournit l'arbitrage dans les championnats se déroulant sous forme de plateaux

Une autre formule ? N'hésitez pas à en faire part à cnab@ffbsc.org !

Indemnisation des arbitres

Cf. **Note CNAB 2014/001 du 18 mars 2014** qui traite également du statut fiscal de l'arbitre.

Comme dans toutes les disciplines sportives, l'arbitrage doit avant tout être une passion mais on ne peut omettre que l'aspect économique puisse faire partie des motivations extrinsèques amenant vers celui-ci.

Récompenses aux arbitres

Il est important d'apporter aux arbitres, comme à l'ensemble des bénévoles qui font fonctionner nos disciplines, la reconnaissance qui se doit.

Les petites récompenses (trophées, médailles, souvenirs divers) font, bien sûr, toujours plaisir aux arbitres lorsqu'ils ont officié sur un tournoi, des finales, etc. Une attestation de participation mise sous-verre peut constituer une récompense à moins de 3 € pièce.

Le processus décrit dans la Note interne CNAB 2012/003 du 20 mars 2012 est transposable à l'échelon régional pour récompenser, ceci n'est pas à négliger, l'arbitre le plus méritant de la saison.

B-6) Suivi des Arbitres Jeunes et Auxiliaires

*Pour mémoire : les grades d'Arbitre Jeune et d'Arbitre Auxiliaire consistent en une **qualification valable 5 ans** et permettant d'officier sur les **rencontres des catégories A ou en dessous**, de niveau régional. Toutefois, sur demande de la CRAB concernée, la CNAB peut accorder une **dérogation**, valable pour l'année et reconduite tacitement jusqu'à dénonciation de la part de la CNAB ou de la CRAB, afin que les Arbitres Jeunes et Arbitres Auxiliaires soient autorisés à officier sur bases, **un Arbitre Départemental au minimum devant alors être à la plaque**, lors des rencontres de catégorie AA de niveau régional.*

La CRAB :

- Délivre les diplômes d'AJ et d'AA (*modèle, non obligatoire, en annexe 2*) ;
- Assure le suivi des AJ/AA ;
- Transmet régulièrement, à la CNAB, son Annexe du Rôle Officiel les concernant.

B-7) Délégation, par la CNAB, des désignations pour certaines compétitions nationales

Pour certaines épreuves fédérales, la CNAB va déléguer la désignation des arbitres à la CRAB.

C'est principalement le cas pour les rencontres de Nationale 2 se déroulant sur son territoire.

La CNAB indique alors à la CRAB, **qui vérifiera leurs disponibilités**, les arbitres du cadre national à assigner prioritairement.

La CRAB établit le planning des arbitrages et en fait part à la CNAB en vue de sa diffusion officielle (Bulletin).

Ceci doit contribuer à la cohésion et à la motivation du Corps Arbitral Baseball régional.

B-8) Saisie de la CNAB en cas de problème

La CRAB :

- Fait part à la CNAB des difficultés et problèmes auxquels elle se trouve confrontée ;
- Saisit la CNAB pour tout problème qui se pose à elle et qui dépasse son autorité ;

- Saisit la CNAB pour demander, en cas de faute, une sanction pour un arbitre (cf. Article 16 des RGAB « Discipline des Arbitres »).

B-9) Planning INDICATIF

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Formations initiales et continue des arbitres					
	Retour des fiches de suivi intersaison				
Gestion de l'arbitrage des championnats régionaux					
Décompte des matchs arbitrés d'août à décembre (le transmettre à la CNAB)	Informers la CNAB en cas de cessation totale d'activité d'arbitres du cadre régional		Décompte des matchs arbitrés de janvier à mars (le transmettre à la CNAB)		
Rédiger rapport activité année écoulée et le transmettre à la Ligue et à la CNAB					
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	Evaluation des besoins en formation au sein de la Ligue			Formations initiales et continue des arbitres	
	Demandes d'agrément des stages via "CNAB Formation"				
Gestion de l'arbitrage des championnats régionaux	Désignations pour la Nationale 2 en cas de délégation par la CNAB				
Décompte des matchs arbitrés par chacun d'avril à juillet (championnats) et le transmettre à la CNAB					

C. La Commission Régionale Arbitrage Baseball et les autres instances

La CRAB :

- Prend part aux travaux de la Ligue et participe à son développement ;
- Collabore avec les autres commissions de la Ligue, notamment la CRSB, la CRJ et la CRF ;
- Prend part, lorsque celle-ci existe, aux travaux relatifs à l'arbitrage Baseball de l'Equipe Technique Régionale (ETR) ;
- Doit être amenée à collaborer avec les Comités Départementaux de sa région ;
- Se tient informée des mesures et actions en faveur de l'arbitrage du Ministère des Sports (DRJSCS et DDCS/DDCSPP) et du Mouvement Olympique (CROS et CDOS).

Il est conseillé à la CRAB de se rapprocher, lorsqu'elles existent dans la région, de la section régionale et/ou des sections départementales de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM).

LEXIQUE

AA	Arbitre Auxiliaire
AD	Arbitre Départemental
AFCAM	Association Française du Corps Arbitral Multisports
AE	Arbitre certifié « Elite »
AJ	Arbitre Jeune
AI	Arbitre International
AN	Arbitre National
AR	Arbitre Régional
CDAB	Commission Départementale Arbitrage Baseball
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CFF	Commission Fédérale Formation
CFJ	Commission Fédérale Jeunes
CNAB	Commission Nationale Arbitrage Baseball
CNSB	Commission Nationale Sportive Baseball
CRAB	Commission Régionale Arbitrage Baseball
CRJ	Commission Régionale Jeunes
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CRSB	Commission Régionale Sportive Baseball
CRF	Commission Régionale de Formation
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DTN	Direction Technique Nationale
ETR	Equipe Technique Régionale
FFBS	Fédération Française de Baseball et Softball
IAA	Instructeur d'Arbitres Auxiliaires Baseball
INA	Instructeur National Arbitrage Baseball
IRA	Instructeur Régional Arbitrage Baseball
RGAB	Règlements Généraux Arbitrage Baseball

SOURCES DOCUMENTAIRES

Site Internet de la Fédération Française de Baseball et Softball (<http://www.ffbsc.org>) :

Page « Textes Officiels »

- Rubrique « 02 – ARBITRAGE »
- Rubrique « 09 – DISCIPLINE »
- Rubrique « 20 – REGLEMENTS SPORTIFS BASEBALL »

Page « Documentation »

- Rubrique « Commission Nationale Arbitrage Baseball »
- Rubrique « Commission Fédérale Formation »

Site Technique Baseball (<http://www.stbaseball.fr/>), Pages de la CNAB (<http://www.stbaseball.fr/cnab>) :

- Officiels
- Bulletins
- Rapports, comptes-rendus
- Textes Officiels, notes
- Boîte à outils pour les Arbitres
- Formation
- Ecussons

Contacts CNAB : cnab@ffbsc.org

Concernant la formation des Arbitres Baseball : cnabformation@ffbsc.org

Questions techniques arbitrage uniquement (règles et mécanique) : questions_arbitrageBB@ffbsc.org



Diplôme d'arbitre auxiliaire baseball

Intitulé: Arbitre Auxiliaire Baseball

Cette qualification est attribuée à

Mme/Mlle/M. :

Ligue:

*Elle permet d'arbitrer à compter du
et pendant 5 ans, les rencontres des catégories
A et en dessous de niveau régional*

Date:

à

Le Président
Commission Régionale Arbitrage Baseball

Fédération Française de Baseball et Softball

Dar